

[Texte]

As we think about the Canada-U.S. Free Trade Agreement, I guess the first comment I would like to offer is that as we have seen in a variety of other negotiations, no negotiation produces a perfect answer. Since this is a product of negotiation, it may not be perfect, but it is a good arrangement for our business and for the prospects of the future security for the jobs that are currently in our business here in Saskatchewan, as well as providing opportunity for growth for us.

We in the forest products sector have certainly had recent experience with the perils and risks of protectionism, and believe that this agreement will do several things for our business. First, it will remove existing tariffs, and it will therefore enhance our competitive position in several of our key business sectors. Calcium hypochlorate presently pays a 2.5% tariff, which will be eliminated. Printing and writing paper presently pay a 2.5% duty, which will be eliminated.

I think our experiences represent the opportunity side of an industry adjustment with the elimination of tariffs. You will probably hear or have heard that this is one of the industry sectors in which some adjustment may take place. But there are opportunities on the flip side of the coin.

As is the case with individual consumers, the removal of duties will lower the cost for those items we source from the U.S. This will represent capital and operating-cost savings for our businesses and enhance their competitiveness. All of our products will be better protected from at least one form of future arbitrary prohibitive duty imposition or volume restrictions, which was the kind of thing that happened with shakes and shingles. A new set of safeguard procedures are proposed to apply in these circumstances.

All of our products will have access to this binational dispute settling mechanism. This should result in future countervailing duty cases being valued more on a basis of facts than on politics, and is therefore a significant improvement over the current situation. I personally believe if this had been in place during the most recent lumber dispute it may have turned out differently. Both countries have also agreed to mutually define a new set of joint rules, which will be a foundation for doing business on a more understandable, secure basis.

• 1510

In summary, my company believes the Canada-U.S. agreement is on balance good for our jobs in Saskatchewan, and it provides protection from future protectionist trends in the U.S., with less fear of rule changes and therefore better stability for our current jobs.

[Traduction]

dollars. Par conséquent, nos entreprises doivent avoir accès au marché américain et doivent y être compétitives, si nous voulons réussir.

En ce qui concerne l'Accord de libre-échange canado-américain, la première chose que nous pouvons en dire est que, comme chaque fois qu'il faut négocier une entente, le résultat n'est jamais parfait. S'agissant du résultat d'une négociation, il n'est peut-être pas parfait, mais il est néanmoins positif pour nous et permet d'espérer la stabilité des emplois que nous avons aujourd'hui ici en Saskatchewan et nous permet d'espérer une expansion future.

Nous, dans le secteur du bois, avons vu récemment les périls et les risques que comporte le protectionnisme et nous pensons que cette entente nous apportera plusieurs choses positives. Premièrement, elle supprimera les droits de douane actuels et va donc nous rendre plus compétitifs dans plusieurs secteurs clés de nos exportations. L'hypochlorate de calcium est aujourd'hui frappé d'un droit de douane de 2.5 p. 100, qui va être supprimé. Le papier journal et le papier vélin sont soumis à un droit d'un même montant, qui sera lui aussi supprimé.

Je pense que notre expérience représente l'endroit de la médaille du libre-échange. Celui-ci va supposer une adaptation de notre secteur et vous entendrez sans doute les représentants d'entreprises qui vont, eux, connaître l'envers de la médaille et souffrir des inconvénients. Mais, pour nous, ce sont les avantages qui l'emportent.

Comme les consommateurs ordinaires, la suppression des droits de douane va entraîner une diminution des fournitures que nous achetons aux États-Unis. Cela nous permettra de réduire nos prix de revient et d'accroître notre compétitivité. Tous nos produits seront mieux protégés contre, au moins, une forme de barrière douanière arbitraire ou de restriction de volume, contre la répétition de ce qui s'est produit dans le cas des bardeaux. Un nouvel ensemble de procédures de négociation s'appliquera aux cas de ce genre.

Tous nos produits seront couverts par le mécanisme bilatéral de règlement des différends. Ainsi, à l'avenir, les demandes de droits compensatoires seront jugées davantage sur la base des faits que de considérations politiques, et cela constitue une amélioration considérable par rapport à la situation actuelle. Personnellement, je pense que, si cela avait existé au moment du dernier conflit sur le bois d'oeuvre, l'issue en aurait été différente. Les deux pays ont également convenu de fixer conjointement un nouvel ensemble de règles qui feront que nous pourrons commercer de manière moins aléatoire et mieux prévisible.

En bref, nous considérons que, tout compte fait, l'entente canado-américaine est une bonne chose pour la Saskatchewan, qu'elle y garantira l'emploi et nous mettra à l'abri des tendances protectionnistes américaines futures, et fera que nous aurons moins à craindre les changements